

Règlement intérieur

Règles	Pourquoi ?	Pour cela, ...
Horaires	<p>Pour <u>garantir et assurer</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bon fonctionnement de l'école - la sécurité des enfants - le bon déroulement des apprentissages - les règles de la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Se coucher tôt</u> pour ne pas se lever fatigué. - Prévenir un <u>enseignant</u> par écrit ou par téléphone pour tout changement de sorties, retards, absences, cantine, périscolaire ... - Garderie gratuite au sous-sol à partir de 7h30. - Accueil : pas d'accueil en dehors de ces temps sans autorisation. PS et GS : de 8h10 à 8h30, et de 13h20 à 13h30 en classe. CP au CE2 : de 8h10 à 8h20 en classe et de 13h20 à 13h30 en classe. CM1/ CM2 : de 8h10 à 8h20 sur la cour et de 13h20 à 13h30 sur la cour. - En dehors de ces horaires, l'école sera fermée (interphone si retard). - La fin des cours (pose des stylos) du CP au CM2 est à 11h30 et à 16h30.
Sortie d'école	<ul style="list-style-type: none"> - la <u>sécurité des enfants</u> - apprentissage du <u>sens civique</u> et du code de la route - faciliter les manœuvres 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Se garer sur les emplacements dessinés</u> au sol. - Les élèves sont confiés aux parents lorsqu'ils sont vus (sauf cas où la sortie se fait seul). - Pendant le temps scolaire, aucun enfant n'est autorisé à sortir seul de l'école (y compris pour des soins spécialisés).
Assiduité	<ul style="list-style-type: none"> - le rythme des enfants - parce que l'instruction est obligatoire à 6 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir par téléphone ou par écrit si le cas est prévisible. - Confirmer et justifier par écrit les absences dès la PS. - Utiliser pour cela les coupons situés au fond du cahier de liaison.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - le <u>don de médicament est interdit</u> à l'école sauf sous protocole, en lien avec le médecin scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pas de médicament</u> ! Sauf dans le cas d'un PAI. - Présenter un justificatif pour toute maladie contagieuse. - Garder à la maison l'enfant fiévreux, souffrant ou contagieux (conjonctivite, varicelle...).
Sécurité, hygiène et tenue	<ul style="list-style-type: none"> - respect des autres - en cas de perte, de vol, d'accroc, de tâches... la responsabilité de l'école n'est pas engagée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des habits décents, adaptés, qui ne craignent pas d'être abîmés, ... - Pas de tong ni chaussures non attachées à l'arrière. - Les cheveux doivent être attachés, pas de maquillage. - Objets non autorisés : ceux ne servant pas de matériel scolaire (sauf jeux de cour, sur autorisation), objets dangereux de valeur (portables, MP3, bijoux, ...). Ils seront confisqués et restitués aux parents. - Sucettes, bonbons (sauf anniversaire), chewing-gum ... interdits. - Surveiller régulièrement les têtes (poux), avertir l'enseignante et traiter si nécessaire. - L'école décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration de tout type d'objets interdits.

Vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - responsabiliser les enfants au respect du matériel scolaire... 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre soin de ses affaires, celles des autres et celles de l'école. - <u>Regarder la trousse et le matériel</u> pour vérifier les manques en cours d'année (encre, mouchoirs, feuilles, pochettes...) - Eviter le gaspillage (papiers, mouchoirs, eau, ...) - Tout matériel, livre ... cassé, dégradé par un enfant sera remplacé, réparé par la famille ou facturé à la famille. - Chaque classe a ses propres règles de vie qui rentrent dans ce règlement.
Etude	<ul style="list-style-type: none"> - faire son travail du soir 	<ul style="list-style-type: none"> - De 16h30 à 17h30 à partir du CE1. - Respecter le travail des autres en étant concentré et silencieux. - Tenir compte des remarques de l'adulte qui surveille. - Avoir son matériel (l'accès aux classes est interdit en dehors des heures scolaires). - Tout élève n'ayant pas une attitude correcte pourra en être exclu.

Catéchèse	<ul style="list-style-type: none"> - connaître la vie de Jésus - apprendre à mieux nous comporter avec nos proches 	<ul style="list-style-type: none"> - la catéchèse, bénévolement animé par les enseignantes, est proposée à partir du CE1 à l'école, pendant le temps scolaire, huit vendredis dans l'année. Eveil à la Foi sur la paroisse. - 2 temps forts sont organisés pendant l'année scolaire. - ATTENTION : ce n'est ni un temps imposé ni une garderie. Les enfants n'y participant pas peuvent être récupérés. Si cela n'est pas possible, un accueil est possible en classe.
-----------	--	---

En tant que personne responsable, je m'engage à respecter ce règlement.

Elèves

Parents

Enseignant

Chef d'établissement